

**Déclassement de la sente N°3 située sur la
commune de Mignières (Eure-et-Loir)**

**CONCLUSIONS MOTIVEES
DU
COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Demandeur : Commune de Mignières (Eure –et-Loir)

Commissaire Enquêteur : Michel Baccard

**Enquête Publique
du 20 juin 2018 au 6 juillet 2018**

L'enquête publique concerne le projet de déclassement de la sente communale N°3 située sur la commune de Mignières (Eure-et-Loir) dans le cadre du projet de lotissement d'une dizaine de parcelles dans le bourg au lieu-dit « Le Clos de l'Ouche ». Le but est de faire connaître ce projet aux personnes intéressées et de s'assurer qu'il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette sente et de permettre ensuite à la commune de Mignières d'aliéner cette sente au profit de la SPL « Chartres Aménagement ».

En date du 20/04/2018, Monsieur le Maire de Mignières a pris un arrêté prescrivant l'enquête publique sur la période du 20/06/2018 au 06/07/2018. Les permanences en mairie de Mignières se sont déroulées le mercredi 20/06/2018 de 14h30 à 15h30 et le vendredi 06/07/2018 de 17h00 à 18h00.

Toutes les personnes intéressées pouvaient prendre connaissance des pièces du dossier déposé en mairie, consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par écrit en mairie au commissaire enquêteur..

Au terme de l'étude du dossier, de la visite sur place, des renseignements recueillis, et du déroulement de l'enquête, je soussigné Michel BACCARD, commissaire enquêteur désigné par Monsieur le Maire de la commune de Mignières (Eure-et-Loir),

RELEVE que :

- les mesures obligatoires d'affichage et d'information du public ont été respectées et que l'enquête publique s'est déroulée dans les conditions prévues,

- le dossier mis à disposition du public comprend les pièces exigées par les législations et réglementations, et qu'il permet de comprendre le projet,

- l'absence d'entretien de la sente conduit à ce qu'elle est à l'heure actuelle empruntée par personne,

- le projet est conforme au PLU de la Commune qui prévoit que la zone envisagée pour le lotissement est « destinée à l'habitat à court terme ».

- la première parcelle (cadastrée 341) incluse dans l'emprise du lotissement projeté est d'ores et déjà propriété de la commune de Mignières,

- la deuxième parcelle (cadastrée 107) incluse dans l'emprise du lotissement projeté a fait l'objet d'un compromis de vente signé le 30/06/2018 entre les propriétaires et Chartres Aménagement

- la sente concernée n'est pas intégré dans un circuit d'itinéraires de promenade ou de randonnée,

- seule une parcelle (cadastrée 296) riveraine à la sente dispose d'un accès visible sur celle-ci (portail) et son accès sera préservé puisqu'il se situe sur la portion de sente ne faisant pas l'objet du déclassement,

- à terme, une fois les travaux de viabilisation du lotissement réalisés, un cheminement piétonnier reliant la rue aux juifs à l'extrémité de la portion de la sente N°3 non déclassée côté de la rue des fleurs empruntera le lotissement, conformément d'ailleurs aux exigences du PLU.

- une seule personne a profité de l'enquête pour se renseigner en mairie sur le projet de déclassement de la sente N°3 et qu'aucune observation n'a été formulée auprès du commissaire enquêteur,

CONSIDERE que :

- dans le cadre de la réalisation envisagée prochainement du lotissement, la sente N°3 n'aura plus aucune fonction de circulation et qu'un cheminement piétonnier viendra se substituer à la sente N°3.

- le projet de déclassement ne conduit à nul enclavement en dehors de parcelles constituant l'emprise du lotissement projeté.

EN CONCLUSION :

Compte tenu des points relevés ci-dessus, du respect des procédures, du dossier présenté et de la régularité de l'enquête publique, j'émet un:

AVIS FAVORABLE

concernant le projet de déclassement de la sente N°3 située sur la commune de Mignières (Eure-et-Loir)

FAIT A MIGNIERES, LE 07/07/2018

Le commissaire enquêteur,

Michel BACCARD